

La T.V.A. est une prime au gros patronat

Le simple commerçant sera déjà défavorisé, ne fût-ce que par la complication des formalités à accomplir.

Mais surtout :

-qui peut accumuler les stocks, si ce n'est avant tout les grosses entreprises, les affaires riches, puissamment soutenues par les banques ?

-qui exporte surtout ? Ce sont les entreprises nouvelles, souvent à direction étrangère et généralement installées à Bruxelles et en Flandre -et pas les petites entreprises et les activités en déclin.

De même, la détaxation des investissements favorisera les sociétés qui ont de grandes disponibilités financières, soit qu'elles dépendent de capitalistes étrangers, soit qu'elles soient dominées par les holdings, ou encore qu'elles réalisent des surprofits. En revanche, les entreprises qui utilisent beaucoup de personnel et moins de machines seront défavorisées.

La T.V.A. est un instrument de lutte

C'est un instrument de lutte aux mains des capitalistes qui ont intérêt au renforcement des tendances actuelles de l'économie belge c'est-à-dire :

-au déplacement de l'activité économique vers le Nord du pays.

-à la disparition des petites et moyennes entreprises

-à la mécanisation et à l'automation.

Les travailleurs, eux, en tant que producteurs, n'ont rien d'autre à attendre qu'une pression accrue contre l'emploi, et la poursuite de l'augmentation des cadences.

Pour le capitaliste, la T.V.A. rend la machine moins chère, donc l'homme plus cher. Plus que jamais, il tentera de tirer le maximum du moins grand nombre de travailleurs possible.

Pourquoi le gouvernement a-t-il reculé ?

20 milliards pour les stocks
5 milliards pour les exportations
des sommes énormes pour les investissements

Voilà ce que l'Etat aura en moins avec la T.V.A. Or, il a tant besoin d'argent pour s'acheter des avions de guerre, payer ses fonctionnaires, ses policiers, etc...

T.V.A. = T O U T V A A U G M E N T E R

P A S D E T.V.A.

= T O U T V A Q U A N D M E M E A U G M E N T E R

Depuis quelques années, la tarte à la crème des technocrates de l'Europe des Six en matière d'impôts, c'est la T.V.A. - taxe à la valeur ajoutée.

Elle est déjà appliquée en France, en Allemagne, aux Pays-Bas et au Luxembourg, tandis que la Belgique et l'Italie, qui se sont engagés à l'introduire, ont jusqu'à présent reculé.

Technocrates et politiciens expliquent l'introduction de ce nouveau mode de taxation par des raisons techniques. Ils sont tous d'accord pour cacher que la T.V.A. comme tout autre impôt, n'est pas neutre, qu'elle sert les intérêts de la classe dominante ou d'une de ses fractions.

La T.V.A. est un cadeau aux patrons

-Tout d'abord, la T.V.A. ne frappe un produit qu'au stade de la vente. Lorsqu'elle entrera en vigueur l'Etat remboursera les impôts qu'il a perçus sur les stocks des entreprises et des commerçants (il s'est donné 3 ans pour cela).

On estime à 20 milliards l'argent que l'Etat rendra ainsi aux patrons. 20 milliards qu'il avait déjà dépensés et qu'il devra retrouver quelque part : dans notre poche.

-les exportations dans le nouveau système ne seront plus taxées : encore un cadeau aux entreprises.

-l'achat de machines, la construction ou l'achat de bâtiments industriels ou commerçants ne seront plus taxés.

Cela signifie-t-il que toutes les entreprises vont profiter également du nouveau système ? Ce serait être bien naïf que de penser que notre régime puisse être juste, même à l'intérieur des classes privilégiées.

Il lui faut donc trouver de l'argent. Pour cela, il était bien obligé de prendre des taux de T.V.A. très élevés, ce qui entraîne une élévation considérable des prix.

Mais nous sommes en période de surchauffe économique. Les prix montent déjà très vite tandis que le chômage joue moins que d'habitude de son rôle de frein à l'agitation ouvrière.

Une explosion sociale était plausible,

si la T.V.A. provoquait une augmentation brutale et très forte des prix de tous les produits de première nécessité.

Aussi le gouvernement s'est-il décidé à préparer la chose en douce. Ces augmentations, il s'efforce de les étaler sur l'année qui vient. Il a déjà commencé : voyez la sensationnelle augmentation des tarifs postaux.

Alors, Bonne Année ! Une bonne année avec son augmentation chaque mois, en attendant le boom de Janvier 71.

Ou une bonne année de luttes.

N.B. Les données (notamment les chiffres) de cet article sont tirées de "Impôts, taxes, T.V.A." - B.Nicolas, 109, rue du Trône, 1050 Bruxelles.

=====

INFORMATIONS ALIMENTAIRES

Sur 20 échantillons de beurre industriel, 19 contiennent des résidus en quantités dosables de D.D.T. De plus, le beurre industriel est coloré au rocou et contient de l'acide borique. S'il est salé, il contient aussi du nitrate de potassium.

=====

SECTEUR "BANQUE"

Conseil d'Entreprise

Cadre : une maison de 150 employés. Par une note de service, le personnel apprend qu'il est convoqué à partir de 17H à une réunion générale. Cette réunion, en dehors des heures de travail, ne sera pas payée : donc heures supplémentaires gratuites, ce qui est courant dans la boîte. Devant le personnel, 4 associés qui totalisent 250 ans d'âge et 75% des actions de la maison.

D'un ton solennel, on nous annonce que l'année a été moins bonne que la précédente, que les valeurs boursières ont baissé, mais que malgré cela, on espère que les employés seront satisfaits des augmentations de fin d'année (mon oeil). Puis, on nous annonce qu'un plan de réorganisation des services a été établi par la direction, et on en donne lecture ; à la fin de l'exposé, on nous demande (en regardant fixement l'assemblée) s'il y a des questions. Personne n'ayant envie de recevoir son préavis, il n'y en a pas.

Ensuite, on nous donne alors la liste des décorés du travail de cette année puis les nominations au titre de cadre : salve d'applaudissements.

On nous annonce aussi que la maison dépassant 150 employés, de par la loi, il faut constituer un Conseil d'Entreprise.

"La Direction a décidé que le personnel aurait, dans ce Conseil : 6 représentants : 3 pour les employés, 1 pour les chefs de service, 1 pour les fondés de pouvoirs et 1 pour les ouvriers". On n'a pas précisé combien la Direction aurait de représentants. Si la proportion est correcte pour employés, chefs de service et fondés de pouvoir (5 pour 144 employés), elle donne 1 représentant pour 6 ouvriers qui sont des veilleurs de nuit (gendarmes pensionnés acquis à la Direction).

Enfin, on nous définit le but du Conseil d'Entreprise : Il aura pour tâche d'assurer la coordination entre la direction et le personnel, afin d'obtenir le meilleur rendement possible dans le travail.

18H : les employés peuvent disposer de leur personne jusqu'au lendemain.

Un employé de Banque.

INNO - BM

Le 24 mai 1967, Mr. Bolle, Vice-Président des Grands Magasins à l'Innovation, prononçait un discours télévisé suite à l'incendie des bâtiments de la rue Neuve à Bruxelles, et promettait solennellement qu'il n'y aurait pas de licenciements. Or, nous savons tous que par la suite, "ils" ont licencié plus ou moins 600 personnes. Cela nous montre ce que nous devons faire des promesses de ces gens-là.

Le 24 octobre 1969, lors de l'Assemblée générale, l'Inno et le Bon Marché ont décidé de fusionner. Et cela, d'après eux, pour les raisons suivantes :

- Plus grand pouvoir d'achat pour la dite société
- Plus grande facilité d'obtenir des crédits
- Et surtout réduction certaine des frais de gestion (= réduction du personnel administratif).

Notez bien qu'"ils" nous promettent qu'il n'y aura pas de licenciements. Mais parallèlement, nous apprenons de bonne source que la direction procède actuellement à des recensements en vue d'une planification du travail, ce qui signifie : plus de travail par un personnel réduit.

Mais "ils" maintiennent qu'il n'y aura pas de licenciements, et cela même si nous apprenons que "notre cher, généreux et aimé" Directeur Mr Golstein fait étudier actuellement la nature, la qualité et la quantité de travail (= rendement) de chaque membre du personnel en vue d'une sélection.

Mais rassurez-vous, vous avez la promesse de vos supérieurs (?) qu'il n'y aura pas de licenciements, même si les services spécialisés prévoient d'ores et déjà une réduction de l'ordre de 7 à 9% du personnel. Et comme Inno-BM emploie plus ou moins 9.600 personnes, cela fera donc de 650 à 850 personnes qui se trouveront sans travail(1)

Mais "ils" nous répéteront encore et toujours qu'il n'y aura pas de licenciements, mais en attendant, pour mettre ce joli refrain en musique, le service de programmation a établi un programme relatif

au compte "préavis de licenciements".

Mais n'ayons crainte, nous avons leur parole!! Seulement vers le mois de mai 1970, lorsque leurs services seront rodés et qu'ils n'auront plus besoin de nous, alors, leurs promesses, faudra voir qui c'est qui va les tenir...

-
- (1) Il va de soi que toutes ces personnes licenciées sortiront du personnel administratif, et non du personnel manutentionnaire ou du personnel de vente, qui, pour la région de Bruxelles, seront réutilisées dans le nouveau siège de la rue Neuve.

Un travailleur d'Inno-BM

=====

=====

INFORMATIONS ALIMENTAIRES

La viande et la charcuterie contiennent du nitrate de potassium et du bicarbonate de sodium.

Les cerises sont colorées à l'enythrosine

Le liquide dans lequel baignent les fruits et légumes en boîte contient du sulfate de cuivre.

La moutarde et le vin contiennent de l'acide citrique ou de l'anhydride sulfureux.

Les fruits secs sont traités à l'anhydride sulfureux.

On ajoute au Kirsch fantaisie de l'aldéhyde benzoïque.

Les grains de café sont rendus brillants grâce à de la vaseline.

La farine contient de l'acide de sodium, de l'acide lactique, de l'acide acétique, de l'acétate de calcium et du lindane (ce dernier insecticide très nocif).

SUCRERIES DE TIRLEMONT

Le plus grand producteur de sucre de Belgique emploie actuellement 1.600 travailleurs. Dans le travail en équipes, l'équipe de nuit reçoit en tout et pour tout 1 f 50 de plus à l'heure que l'équipe 6-2 (ou 1 f de plus que l'équipe 2-10).

Or, en 1970, la prime de nuit devra obligatoirement être augmentée dans une forte proportion. La conclusion est simple pour la direction : profitant des progrès de l'automatisation, elle compte remplacer les équipes par une seule normale, ce qui entraînera le licenciement d'un millier de travailleurs !
à suivre...

AUX ATELIERS DE LA MEUSE

L'affiliation des travailleurs à un syndicat est obligatoire. L'ouvrier qui la refuse est mis à la porte. Pourquoi les patrons ont-ils intérêt à ce que les ouvriers soient encadrés par les organisations syndicales, sinon parce que celles-ci en sont devenues les alliées?

Un travailleur des Ateliers de la Meuse.

=====

INTOXICATIONS ALIMENTAIRES

La plupart des produits que nous employons quotidiennement pour nous nourrir contiennent des substances chimiques. Parmi celles-ci, certaines sont très toxiques et d'autres le sont moins ; quoi qu'il en soit, même dans le second cas, on ne consomme plus un produit naturel.

Par ailleurs, les découvertes médicales les plus récentes montrent de plus en plus de rapports entre certaines maladies (cancer, ulcères, dépressions nerveuses) et l'abus de produits chimiques dans l'alimentation.

Dès lors, on peut se poser la question : qui, sans souci de la santé des consommateurs, a intérêt à bourrer la nourriture de matières qui permettent de mieux la vendre ???

=====

EXTRAIT DU BULLETIN D'ENTREPRISE DES USINES ARNO

Le personnel est régulièrement informé de la législation sociale. Et c'est très bien ainsi, car il doit connaître ses droits. Mais que penser des hurluberlus qui croient que c'est arrivé et se croient tout permis ?

Voici une histoire authentique qui montre à quel point certains travailleurs peuvent chercher leur profit dans la législation sociale !

A vous de juger...

Tentative d'une employée

- Monsieur, voici ma lettre de préavis en double exemplaire. Si vous voulez bien signer la copie, cela vaudra reçu.
- Comment, vous voulez nous quitter ? Qu'est-ce qu'il y a qui ne va pas ?
- Rien, Monsieur. Mais mon intérêt est de vous quitter.
- Votre intérêt, comment cela ? Vous avez déjà une autre place ?
- Pas du tout, c'est tellement facile d'en retrouver une actuellement.
- C'est exact, mais encore m'expliquerez-vous ce qui vous fait agir ?
- Eh bien, puisque vous tenez à le savoir, voici : en vous quittant dans six semaines, je toucherai mon congé et mon double pécule de vacances pour l'année dernière et pour cette année-ci. Cela fera une somme assez importante que j'aimerais autant avoir en mains. Ensuite, dans ma nouvelle place, je ne serai pas obligée de prendre congé la première année et ce sera tout bénéfice.
- Mais alors, vous ne prendrez pas du tout congé cette année.
- Mais si, je vais m'absenter deux demi-jours par semaine pendant les six semaines à venir. Ajoutez à cela les samedis et dimanches. Pour moi c'est bien assez.
- Vous voulez dire que vous aller me voler ces deux jours et demi de congé ? (sic)
- Mais, Monsieur, ce n'est pas moi qui ai fait les lois. Il se fait qu'elles sont à mon avantage. Pourquoi ne pas en profiter ?

=====

CITROËN-FORËST

En décembre deux camarades du CA Citroën-Paris, suite à notre demande, nous ont rendu visite afin de s'informer sur le déroulement du conflit à Citroën-Forest. Nous avons rencontré des camarades espagnols de Citroën qui ont pu nous éclairer à suffisance sur la nature exacte du conflit.

Grâce à cet échange d'informations, un chantage patronal, soutenu par les syndicats a pu être démasqué : en effet la direction Citroën menaçait les travailleurs de transférer les montages des camionnettes aux usines initiales de Paris, signifiant par là de nouveaux licenciements. Les camarades de Paris nous ont appris que l'usine de montage en question n'existait plus et que le terrain avait été vendu à une firme privée. Pourquoi les délégués syndicaux n'ont-ils pas informé les travailleurs ?

La délégation syndicale de Citroën-Forest ne pouvait ignorer qu'il s'agissait là d'un chantage, et si vraiment elle l'ignorait, elle prouve encore une fois son inutilité à aider les travailleurs en lutte.

L'ABOLITION DU POINTAGE AUX GALERIES DE BERGOT

Enfin, Citroën s'humanise ! Dorénavant, plus un seul salarié de l'entreprise n'est soumis à l'humiliation obligatoire du pointage.

Encore une victoire des Indépendants bien sûr. Déjà ceux-ci avaient obtenu, il y a quelque temps, après diverses négociations -et à titre exceptionnel seulement- la suppression du pointage au départ de l'équipe du soir à 23 H 30. La Direction n'ayant constaté aucun relâchement de discipline ni enregistré de départ anticipé décide, toujours sous la pression rigoureusement soutenue des Indépendants, d'étendre cette mesure de faveur aux autres horaires.

Qu'est-ce que cela veut dire ? Que la Direction désormais fait appel à la conscience des travailleurs, à leur sens des responsabilités ? Qu'elle a senti que son contrôle sur les ouvriers était dégradant et oppressif autant qu'inutile, que maintenant l'entrée dans l'usine est aussi libre que dans un Prisunic... ainsi que la sortie ? Il n'en est rien.

La vérification des entrées et sorties du personnel au moyen des pendules pointeuses s'était avérée presque inutile du fait qu'un contrôle était exercé déjà par les gardiens de service. Ceux-ci arrêtaient systématiquement tous les retardataires qui franchissaient la porte, leur demandant leur numéro matricule (n° de pointage) et le communiquaient directement au service comptabilité avec la valeur du retard. De plus, le chef d'équipe, dès les premières minutes de travail, procédait à un inventaire rapide de "ses gars".

Il est facile de comprendre qu'en intensifiant les pratiques dont je viens de parler les pendules deviennent inutiles et l'on peut supprimer ainsi l'entretien de cet appareil avide de "cartons" qu'il fallait renouveler toutes les quinzaines, sujettes malgré tout, vu leur âge à un dérèglement éventuel. En fait le contrôle est à présent plus rigoureux ; l'ouvrier gagne peut-être 1 ou 2 minutes : la durée du trajet qui le séparait autrefois de la pendule à son vestiaire ou à son lieu de travail.

Mais, par contre
auparavant,



(cet article nous a été communiqué par des camarades français)

il pouvait parfois échapper aux gardiens et faire pointer un camarade à sa place, pendant qu'il enfilait ses vêtements de travail.

Des tickets ont été distribués, de couleurs différentes : variant selon les équipes et les ouvriers sont tenus de les exhiber à l'entrée en même temps que leur carte de service.

La Direction a essayé de tirer de ces nouvelles mesures, à part une économie d'entretien de matériel, les avantages d'une propagande dans le sens de la démocratisation de l'entreprise (la presse bourgeoise et la radio en ont beaucoup parlé), croyant ainsi pallier la mauvaise réputation de la maison, qui la gênait considérablement pour le recrutement d'O.S. et surtout de professionnels.

A l'intérieur, elle a tenté de redorer le terne blason des Indépendants, et, pour ses flics, de leur redonner le goût de leur zèle.

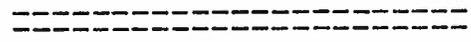
Chez Renault, on participe...

Chez Citroën, on ne pointe plus...

Et alors, quoi de changé ? Veut-on nous faire croire que le capitalisme se libéralise, pour mieux nous le faire digérer...

Personne n'est dupe.

Un O.S. de Citroën



Correspondances

D'un camarade de Bruxelles :

"L'avènement d'une société nouvelle sera, dites-vous, l'oeuvre des Conseils Ouvriers". Et cette opinion semble partagée aujourd'hui par de nombreux révolutionnaires. Vous citez cinq exemples historiques de constitution de Conseils Ouvriers. Les CO sont donc chose possible. Mais qu'en est-il advenu ?

Réponse (extrêmement schématique) :

En Allemagne et en Italie, la bourgeoisie a mis fin par la force aux Conseils Ouvriers. L'armée stalinienne a fait de même en Hongrie. En Russie l'Etat féodal a été détruit, mais en même temps, les Soviets étaient mis au pas par le pouvoir bureaucratique léniniste. En Espagne, les forces armées républicaines ont été défaites par l'armée de la bourgeoisie ; avant cette défaite, il semble que les communistes staliniens avaient pris les postes de commande dans le camp républicain.

Cette expérience historique considérable nous fournit plusieurs constatations : les Conseils Ouvriers n'ont pas duré. Quand l'Etat bourgeois a été détruit, cette destruction a signifié l'instauration d'un pouvoir bureaucratique autoritaire.

Ainsi votre article demande nécessairement une suite par les questions qu'il soulève. Notamment une question de force : comment acquérir la force de résister à la répression - de la vaincre ? La fameuse question de l'"organisation" doit être évoquée !

CE QUE LA PRESSE, LA RADIO, LA T.V., LES SYNDICATS

NE DISENT PAS

DES GREVES DANS LES MINES.

Sur les antécédents

Avril 69 : grèves sauvages ; réponse des syndicats : nous combattons tous ensemble en décembre pour la convention collective.

Octobre 69 : grève sauvage ; réponse des syndicats : nous allons discuter pour obtenir les 15%.

15 décembre : convention-bidon entre syndicats et patrons : 12% en 18 mois. Cet accord garantit la paix sociale (= pas de grèves) pour 2 ans. Donc, ce qui dans l'augmentation ne sera pas bouffé par la hausse du coût de la vie le sera en janvier 71 par la T.V.A.

Sur le patronat

Deux tendances sont opposées :

§ le directoire charbonnier, le P.S.B., la conception "avant-garde" et américaine de l'économie capitaliste, qui envisagent la fermeture des mines. Cette tendance est soutenue par les syndicats et par le groupe belge Coppée (ex-mines de Zwartberg) opposé à

§ la Société Générale (Cockerill, la plupart des mines du pays) et, plus largement, la bourgeoisie belge, qui veut maintenir la sidérurgie belge à un niveau compétitif sur le plan international. Si les mines fermaient, les Américains pourraient hausser le prix de leur charbon, alors qu'actuellement, ils doivent le vendre au prix belge.

Sur les syndicats

Entendu dans la bouche d'un délégué à Winterslag (Limbourg) : "Si nous n'avons obtenu que 12% en 18 mois au lieu des 15% que vous réclamiez, c'est parce que le vote a été démocratique et que les Wallons étaient contre".

Entendu dans la bouche d'un délégué à Cheratte (Liège) :
 "Quand nous avons fait grève en octobre 68, les Flamands ne nous ont pas soutenu ; donc, ne vous mettez pas en grève" (répété par un tract de la F.G.T.B.)

Qui me dira que le racisme n'est pas pratiqué par les syndicats pour arriver à leurs fins ?

Sur les comités

Le Comité Permanent du Bassin du Limbourg : issu de la mutuelle "Les amis de Zwartberg", comprenant des membres et sympathisants qui appartiennent à la Volksunie ou au P.L.P. (Beku est un ancien rexiste), défendant leurs intérêts électoraux auprès de la petite bourgeoisie du bassin limbourgeois. Pour preuve, ce comité n'a fait aucun effort d'information auprès des mineurs étrangers (qui ne votent pas) ou auprès des mineurs wallons (qui ne votent pas pour la Volksunie). Ce comité est aidé par les étudiants de la J.G.S., qui se considèrent comme l'avant-garde-qui-conduira-le-prolétariat-à-la-révolution-par-son-organisation-et-par-la-reconquête-des-syndicats.

Force des Mineurs dont l'audience est légèrement moindre, composé de mineurs de la base et d'étudiants de diverses tendances qui se donnent pour unique tâche de diffuser les informations et d'aider à coordonner les actions d'un puits à l'autre, d'une région à l'autre.

Ce comité prévoit un travail de longue haleine et de grande étendue, qui dépasse le cadre de cette grève et du seul bassin limbourgeois. Force des Mineurs estime enfin que c'est la structure même des syndicats qui est viciée et que leur reconquête est une perte d'énergie.

En vrac

§ Les mineurs espagnols de Charatte n'ont pu toucher leur prime, lors de la reprise du vendredi 23, et ce, malgré la promesse-chantage du gouvernement-patronat. Motif : trop combatifs.

§ Pendant la grève au charbonnage Colard (Cockerill-Ougrée), un permanent F.G.T.B. était obligé de se promener sous la protection de quatre flics en uniforme.

§ Deux causes peuvent expliquer la reprise dans la bassin liégeois : -la puissance de l'appareil bureaucratique de la F.G.T.B.
 -les mineurs ne possèdent pas l'arme économique de ceux du Limbourg : on n'extrait que du charbon domestique à Liège.

COMITE DE GREVE ET SYNDICATS

D'un bout à l'autre de l'Europe, la chronique des grèves sauvages s'étend ; de la Laponie à la Sicile, les travailleurs se dressent pour contester leur condition, à travers les syndicats, sans eux, contre eux.

La bourgeoisie a confié aux syndicats le rôle essentiel de contenir les augmentations de salaires dans des limites raisonnables pour préserver l'équilibre toujours précaire du système.

Plaignons les syndicats ! Quand la situation économique est calme, le boulot est difficile ; mais en période de surchauffe, comme aujourd'hui, quand le travail ne manque pas et que les prix montent, il devient franchement impossible.

Au Limbourg, la grande explication, chacun le voit, est entre les ouvriers et "leurs" organisateurs. Le patronat est effacé, l'Etat s'est contenté de déléguer son avant-garde naturelle : la gendarmerie. Mais ce sont les baraquements des syndicats qui brûlent, c'est le siège de la CSJ qu'on attaque.

L'antidote naturel du syndicalisme, c'est l'assemblée générale des ouvriers des entreprises, et le comité de grève directement élu par la base, directement contrôlé par elle. Mais c'est trop simple, trop révolutionnaire, trop dangereux même ; c'est utopique, c'est gauchiste, c'est l'anarchie. On en avait parlé, on l'a oublié.

Un "Comité permanent du Bassin du Limbourg" s'est hissé à la force de la gueule au sommet de l'actualité. Ne parlons pas de sa composition : elle serait drôle, s'il n'y avait 20.000 types qui se battent. Parlons de sa volonté de constituer un groupe de pression permanent sur le Front commun ; parlons de sa volonté de monopoliser la représentation des mineurs (ce comité n'est pas contre les compromissions des syndicats : il est pour ses propres compromissions).

Les mineurs du Limbourg méritent mieux que cela. Ils n'ont rien à gagner à ce syndicalisme parallèle corporaliste noyauté par des politiciens de droite. La classe ouvrière n'a plus rien à attendre d'un syndicalisme quelconque, toujours miné par la séparation entre dirigeants et dirigés, toujours voué à plus ou moins long terme à se mettre au service de la bourgeoisie.

C'est aux travailleurs eux-mêmes, maintenant, à occuper le devant de la scène.

PREMIERES CONSÉQUENCES DES GREVES DU LIMBOURG SUR COCKERILL-OUGRÉE
 PROVIDENCE-ESPERANCE-LONGDOZ.

Dès le mardi 6 janvier, c'est-à-dire le lendemain du déclenchement des grèves dans les mines du Limbourg, la production était réduite de 30% dans les 3 cokeries du groupe sidérurgique C-O-P-E-L, dans la région de Liège. La production subissait le même ralentissement, en cette période de haute conjoncture où elle atteignait les 100% (cette même haute conjoncture explique l'absence de stocks).

Le lendemain, mercredi 7, certains petits-hauts-fourneaux étaient mis en veilleuse : prévoyance du patronat.

Notons que sur les 10.000 tonnes de charbon nécessaires à C-O-P-E-L, 7.000 proviennent du Limbourg, et le reste de l'étranger. Pour tenter de compenser cette perte, le patronat a dû faire acheminer du charbon d'Anvers, de Hollande et d'Allemagne à des prix plus élevés comme l'a révélé la presse. Ceci détruit le mythe toujours invoqué lors de la fermeture de charbonnages, mythe selon lequel le charbon belge n'est pas rentable (en fait la tonne coûte environ 400F moins cher, dont 200F sont une prime de l'Etat). La presse et la radio annoncent pour plus tard les répercussions de la grève du Limbourg sur la sidérurgie: il s'agit de décourager les mineurs pour qui le ralentissement de la vie économique est l'arme principale.

Dans l'après-midi du mercredi 14, après deux distributions par des mineurs de tracts exposant la situation, ainsi que des présages d'arrêts de travail, la direction de C-O-P-E-L annonce une seule journée de chômage (le lendemain) dans une seule aciérie (Thomas, à Ougrée). Cette mesure injustifiée n'est qu'une manoeuvre d'intimidation : faire grève à ce moment c'est permettre aux patrons d'empocher des bénéfices. De plus, la presse subitement réveillée expose les dangers qui pèsent sur la sidérurgie liégeoise : il faut décourager les métallos. Et les syndicats ? Une nuit, les deux permanences établies à l'intérieur de l'usine sont peintes en jaune, et le trajet qui les sépare parsemé d'affiches anti-syndicales. Le vendredi 16 lors d'une distribution de tracts par des mineurs limbourgeois, une motion de solidarité est votée illico par les délégués syndicaux de C-O-P-E-L et lue aux distributeurs. Les travailleurs de C-O-P-E-L n'entendront évidemment pas parler de leur solidarité.

Et après ? On voit que la grève du bassin limbourgeois ne peut que frapper de plus en plus l'économie du pays. Pour ce qui est de la sidérurgie liégeoise, si l'arrivée de charbon revient à la normale les cadences, actuellement réduites d'un tiers, atteindront des chiffres infernaux (120%) pour exécuter les commandes qui ne peuvent l'être maintenant : source de nouveaux conflits ?

Informations communiquées par le Groupe Ouvrier de
 C-O-P-E-L (Paul Rorive, 57, rue Marcel Remy, Grivegnée).

BASE DE DISCUSSION

"L'émancipation des travailleurs sera l'oeuvre des travailleurs eux-mêmes"

La transformation radicale de notre société ne peut se faire que par un mouvement révolutionnaire du prolétariat. Les autres catégories socio-économiques et les mouvements de révolte qui en sont issus jouent un rôle d'appoint dans la mesure de leur exploitation par le capitalisme.

L'expérience des organisations traditionnelles de la classe ouvrière, partis et syndicats, montre qu'elles ne sont que des éléments de stabilisation et de conservation du régime d'exploitation. Les bureaucraties syndicales servent d'intermédiaires sur le marché du travail, elles utilisent les luttes ouvrières pour des buts politiques, elles sont des auxiliaires de toute classe dominante dans un Etat moderne. D'autre part, depuis toujours, le système parlementaire n'est que le paravent des oligarchies et bureaucraties privées ou d'Etat.

Les soi-disant partis et avant-gardes révolutionnaires, qui se prétendent seuls détenteurs de la conscience de classe et de la voie vers la révolution, et qui reproduisent la distinction traditionnelle entre dirigeants et dirigés, ne peuvent aboutir au maximum qu'à une nouvelle situation de domination et d'exploitation ne modifiant en rien les rapports de production.

Nous estimons, quant à nous, que l'avènement d'une société nouvelle sera l'oeuvre de l'ensemble des travailleurs qui créeront eux-mêmes leurs propres organes de décision, les Conseils Ouvriers, assumant ainsi directement la responsabilité de leur lutte. Les Conseils Ouvriers sont l'émanation directe du pouvoir ouvrier, les délégués élus se trouvant sous le contrôle immédiat et permanent de l'ensemble des travailleurs.

Dans cette optique, "Liaisons" se définit comme un regroupement de canara s, aux fins d'information mutuelle et de liaison entre les travailleurs qui veulent coordonner leurs luttes. "Liaisons" se solidarise avec l'action de groupes analogues dans d'autres pays.

Notre regroupement n'entend tomber ni dans l'activisme, ni dans l'intellectualisme, en dissociant travail pratique et travail théorique car aucun aspect de la réalité sociale n'est indépendant de son ensemble. Aussi le rôle de ses publications sera-t-il de diffuser des informations à tous les niveaux, des articles de combat, des analyses de situations et des études théoriques.

Editeur responsable : J. De Smet, 12, rue de l'Artichaut, 1040, Bruxelles (pas de correspondance, s.v.p.)